



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

SAISON 2022/2023

PROCES VERBAL N° 30

Réunion restreinte par voie électronique : du 18/07/2023

Président de la Commission : M. Denis OLIVIER

Membres de la commission participants : MM. Serge COLARD- Alain DELEPINE- Freddy TELLIER- Vincent ALVAREZ- Luc DUVAL.

Rappel aux clubs : Extrait de l'article 7 des règlements généraux des compétitions 2022/2023

Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission compétente du District d'apprécier.

Toutefois, si pour une raison exceptionnelle, le match ne pouvait avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club avec l'accord du club adverse devra parvenir au secrétariat du District au plus tard six jours avant la rencontre, via Footclub.

Information aux clubs

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 7 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

Relégation des équipes U18 de Régional 3 en D1 DFSM

À la suite des modifications apportées lors de l'AG de la LFN
R3 Groupe D



- 10^{ème} CANY FC (21)
- 9^{ème} AS FAUVILLAISE (21)
- 8^{ème} AL DEVILLE MAROMME (22)

R3 Groupe E

- 10^{ème} US LUNERAYSIENNE (21)
- 9^{ème} JS ST NICOLAS BETHUNE (21)
- 8^{ème} ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP (21)

R3 Groupe F

- 10^{ème} CMS OISSEL (22)
- 9^{ème} FC ST JULIEN PT QUEVILLY (21)
- 8^{ème} CAUDEBEC ST PIERRE FC (21)

Accessions des équipes U18 de D1 DFSM en Régional 3

Selon les dispositions fixées par la LFN

- D1 Groupe B GRPT ANDELLE ARGUEIL
- D1 Groupe C HAVRE CAUCRIAUVILLE S

Relégations des équipes U18 DFSM de D1 en D2

Groupe A

- 10^{ème} FC BARENTINOIS
- 9^{ème} US DOUDEVILLAISE
- 8^{ème} GRPT CAUX ET SCIE
- 7^{ème} ENT MOTTEVILLE CROIXMARE
- 6^{ème} ES TOURVILLAISE
- 5^{ème} US VATTEVILLE BROTONNE

Groupe B

- 10^{ème} GRPT DE SAINT MAURICE
- 9^{ème} STADE DE GRAND QUEVILLY
- 8^{ème} MONT SAINT AIGNAN FC
- 7^{ème} O. DE DARNETAL
- 6^{ème} AS LONDAISE
- 5^{ème} GRAND QUEVILLY FC

Groupe C

- 9^{ème} LE HAVRE FC 2012
- 8^{ème} AC ST ROMAIN DE COLBOSC
- 7^{ème} USAT
- 6^{ème} SC OCTEVILLE SUR MER
- 5^{ème} RC HAVRAIS



Accessions des équipes U18 DFSM de D2 en D1

- Groupe A NEUVILLE AC
- Groupe B FC DU NORD OUEST
- Groupe C AS MADRILLET CHATEAU BLANC
- Groupe D AS COLLEVILLE ANGERVILLE
- Groupe E US ST THOMAS
- Groupe F US LILLEBONNAISE

Accessions des équipes U15 de D1 DFSM en Régional 2

Selon les dispositions fixées par la LFN

- Groupe A FC DE LA VARENNE
- Groupe B MONT ST AIGNAN FC
- Groupe C US EPOUVILLE

Relégations des équipes U15 DFSM de D1 en D2

Groupe A

- 10^{ème} FC BOUCLE DE SEINE
- 9^{ème} AJ CAULLE BOSCHARD

Groupe B

- 10^{ème} GRAND QUEVILLY FC

Groupe C

- 10^{ème} US LILLEBONNAISE
- 9^{ème} AS DE MONTIVILLIERS

Accessions des équipes U15 DFSM de D2 en D1

- Groupe A US LUNERYSIENNE
- Groupe B GCO BIHORELLAIS
- Groupe C SC PETIT COURONNE
- Groupe D FC PETIT CAUX
- Groupe E AS ST ADRESSE BUT
- Groupe F US EPOUVILLE
- Groupe G CS GRAVENCHON
- Groupe H GRPT DE SAINT MAURICE



Groupes Prévisionnels U18 D1

GROUPE A
ES PLATEAU FOUCAR REAL 21
JS ST NICOLAS BETHUNE 21
US LUNERAYSIENNE 21
FC DU NORD OUEST 21
GCO BIHORELLAIS 21
FC OFFRANVILLAIS 22
A HOULMOISE BONDEVILLE FC 21
AS TREPORTAISE 21
VATTEVILLE BROTONNE 21
NEUVILLE AC 21

GROUPE B
AS DEVILLE MAROMME 22
CAUDEBEC ST PIERRE F 21
CMS OISSEL 22
PLAT QUINCAMPOIX FC 21
AS GOURNAY FOOTBALL 21
GRPT EFECOC 22
GRAND QUEVILLY FC 22
AS LONDAISE 21
FC ST JULIEN PT QUEVILLY 21
AS MADRILLET CHÂTEAU BLC 21

GROUPE C
CANY FC 21
AS FAUVILLAISE 21
OLYMPIA CAUX FOOTBALL 22
GRPT ST AUBIN ST VIGOR 21
AS DE MONTIVILLIERS 21
RC HAVRAIS 21
SC OCTEVILLE SUR MER 22
ENT ROLLEVILLE ESPC 41
S ST THOMAS 21
US LILLEBONNNAISE 22



Groupes Prévisionnels U15 D1

GROUPE A
FC LE TRAIT DUCLAIR 1
E VIENNE SAANE LONGUEVILLE 1
ES PLATEAU FOUCAR REAL 1
FC NEUFCHATEL EN BRAY 1
GRPT US CRIEL-EU FC 1
VATTEVILLE BROTONNE 1
E MOTTEVILLE CROIXMARE 1
US LUNERAYSIENNE 1
FC PETIT CAUX 1
GRPT DE ST MAURICE 1

GROUPE B
ROUEN SAPIN FC 1
CAUDEBEC ST PIERRE 1
US MESNIL ESNARD FRA 1
AS GOURNAY FOOTBALL 1
AS MADRILLET CHAT BLANC 1
STADE SOTTEVILLE CC 1
AL DEVILLE MAROMME 1
O DE DARNETAL 1
SC PETIT COURONNE 1
GCO BIHORELLAIS 1

GROUPE C
ES DU MONT GAILLARD 2
SC OCTEVILLE SUR MER 1
CSS MUNICIPAUX LE HAVRE 2
CANY FC 1
US DE BOLBEC 1
OLYMPIA CAUX FOOTBALL 1
AS FAUVILLAISE 1
AS ST ADRESSE BUT 1
US EPOUVILLE 2
CS GRAVENCHON 1

Les groupes U15 D2 et U18 D2 seront faits lorsque les clubs auront engagé leurs équipes dans les délais fixés par le DFSM.



Le Président de la Commission

M. Denis OLIVIER

Le Secrétaire de la Commission

M. Serge COLARD